Orthophonie
VoxLingue
Speech and Language

Fiche à imprimer

Avant la 1re année : huit questions à poser à l'école de votre enfant

Pour un enfant qui a des difficultés de langage, à l'école française, en immersion ou dans un programme bilingue. Notez les réponses de l'école sous chaque question, et gardez la fiche avec ses rapports.

1 **Combien de français mon enfant aura-t-il en 1re année, et dans quelles matières ?**

2 **Quand l'apprentissage de la lecture commence-t-il, et dans quelle langue ?**

3 **Qui est l'orthophoniste de l'école, et comment décide-t-on qui la voit ?**

4 **Quelle aide existe en classe, et dans quelle langue est-elle donnée ?**

5 **Y aura-t-il un plan d'intervention (ou un IEP), et quand nous rencontrerons-nous ?**

6 **Comment, et à quelle fréquence, nous informerez-vous de ses progrès ?**

7 **Que se passera-t-il si l'automne de la 1re année est difficile ?**

8 **À qui devons-nous remettre nos rapports d'orthophonie ?**

Son programme et son français, matière par matière

MATIÈRE	EN FRANÇAIS	EN ANGLAIS
Lecture et écriture		
Mathématiques		
Sciences, univers social		
Autres		

À apporter

- Les rapports d'orthophonie (CLSC ou privé)
- La lettre de liste d'attente, s'il y en a une
- Les bulletins et le plan d'intervention, s'il y en a

Les dates à retenir

15 octobre	première communication écrite, au plus tard
20 novembre	premier bulletin, au plus tard
Chaque mois	si l'école s'inquiète pour votre enfant

Peu importe la langue de l'école, gardez votre langue riche à la maison.

Une vraie difficulté se voit dans toutes les langues. Si votre enfant a de la difficulté dans toutes ses langues : avant l'école, **contactez le CLSC ou parlez-en au médecin** (Agir tôt, moins de 7 ans), avec une consultation au privé en même temps. À l'école, parlez-en d'abord à l'équipe-école. En Ontario : Preschool Speech and Language Program, sans référence.

Sources : LBPSB et EMSB, pages sur les programmes (2026) ; régime pédagogique (Québec.ca) ; Kimberly Martins ; Genesee et Erdos (2019) ; OAC (2021) ; Québec.ca, Agir tôt. **Information générale : cette fiche n'est pas un avis juridique et ne remplace pas une évaluation.**